

Un personnage politique se rencontra avec lui, il y a un mois, dans une petite ville de province.

— Que pensez-vous de ce qui se passe ? lui demanda le prince.

— Qu'avant un an vous serez retourné en exil.

— Je le sais.

Et alors, me raconte le personnage dont je tiens directement ceci, alors le duc d'Anjou se mit, pendant une heure, à causer, à analyser la situation et le fit avec une raison, une sagacité, une exactitude et un charme de parole qui mirent son interlocuteur sous le coup d'un véritable éblouissement. Surtout, pas de conclusions : impuissance, incapacité de conclure.

Voilà, croyons-nous, qui méritait d'être cité.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les noms des jeunes soldats des cantons de Roubaix appartenant à la 2<sup>e</sup> portion de la classe de 1872 et appelés à l'activité le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Nous indiquons aussi le corps auquel chacun d'eux est affecté :

Jean-Baptiste Deroubaix, (Roubaix) train des équipages; Emile Orange, (id.), id.; Clotaire Desobry, (id.), id.; Jean Garotte, (id.) 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied; Alphonse Bataillon, (id.) train d'artillerie; Jules Pruvost, (Wasquehal) id.; Jean Léonard (Flers) 43<sup>e</sup> de ligne; Jules Bouscart, (Leers), id.; Edouard Daroubers, (Flers), id.; Louis Mourisse, (id.), id.; Péronne Delpoite, (Roubaix), id.; Louis Watteau, (Croix), id.; Arthur Dewailly, (Roubaix), id.; Barthélemy Deschamps, (id.), id.; Laurent Bontemps, (id.), id.; Henri Hobbloq, (id.), id.; Henri Duquesne, (Croix), id.; Louis Tiberghien, (Roubaix), id.; Elie Sénélar, id.; Ignace Declercq, id.; Charles Hallens, id.; César Gouvé, id.; Jacob Santrisse, id.

Emile Vincent, id.; Henri Masure, id.; Emile Bronte, id.; Donatien Baq, (Wasquehal) id.; Hilaire Jorion, (Roubaix) id.; Jules Rouzé, (Croix) id.; Lucien Cettelin, (Roubaix) id.; Louis Charles, id.; Louis Ransingaue, id.; Florimond Lefebvre, id.; Louis Lecointe, id.; Arthur Marisal, id.; Albert Rogé, id.; Louis Sprlet, (Wattebles) id.; Clotaire Vandecoppollet, (Roubaix) id.; Théodore Pollet, (Roubaix) 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie; Alfred Dumortier, (Wattebles) 43<sup>e</sup> de ligne; Jules Leruste, id.; Achille Delchambre, id.; Henri Hallez, id.; Floris Deschamps, (Roubaix) id.; Jules Guilmot, id.; Alfred Briffaut, id.; Achille Jorion, id.; Elou Dujardin, id.; Louis Decottignies, id.; Charles Rogé, id.; Jean Craque, id.; Albert Leclercq, id.; Joseph Lefebvre, id.; Donat Marchand, id.; Achille Dujardin, id.; Louis Carette, id.; Alphonse Decottignies, id.; Louis Grégoire, id.; Henri Decottignies, id.; Victor Petit, id.

La commission départementale instituée en exécution des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1874, se réunira à la préfecture le mardi 23 juin, à une heure et demie de l'après-midi.

Nous apprenons que la société chorale la *Lyre Roubaissienne* s'est rendue au festival de Mons (Belgique) le 14 juin; elle y a obtenu un grand succès. Dans le tirage des primes, nos concitoyens ont été favorisés par le sort : la première (4,000 fr.) leur est échue.

Voici la liste des morceaux qui seront exécutés sur le kiosque de la Grande-Place, à 8 h. 1/2 du soir, par la Grande Fanfare, le jeudi 18 juin 1874.

1. Allegro militaire.
2. Symphonie sur la *Philippa*.
3. Air varié pour piston, ARBAN.
4. Mazurka.
5. Galop.
6. *Il Trovatore*, VERDI.
7. *Polka des Oiseaux*, par X.

défendu contre les éblouissements de l'amour en présence de cette jeune fille, qui joignait à toutes les séductions de la beauté, tous les trésors d'une âme aimante et bonnel. Quand ses grands yeux se tournèrent vers lui, il sentait un trouble inexprimable dans tout son être.

— Mon père vous aime bien, Laurent, lui dit-elle un jour, vous n'en doutez pas ?

— Comment le pourrais-je ? — Si des ennemis menaçaient son repos, vous le défendriez, n'est-ce pas ?

— Oh ! Mademoiselle, comment pouvez-vous me demander cela ? — Ses yeux parlaient plus éloquemment que n'aurait pu faire sa bouche.

— Je le sais, répondit-elle en soupirant, ja le sais.

— Oui, elle le savait, et c'est pour cela qu'elle lui témoignait une amitié de sœur, sans réfléchir qu'elle éveillait et encourageait d'autres sentiments dans cette âme inexpérimentée. La passion se glissait avec une sorte de progression sournoise chez le pauvre Laurent; elle l'envahissait, l'absorbait sans qu'il en eût conscience; il ne se serait pas pardonné l'audace de son amour et aurait voulu se rétracter ainsi aux bienfaits dont on l'avait comblé, il se serait accusé d'une noire ingratitude.

On annonça un jour un certain M. Parvilliers qui se disait parent du comte; il appartenait, il est vrai, à une branche de la famille, mais il avait suivi une ligne toute différente, souvent

On continue la guerre aux marchands de lait battu peu scrupuleux. Hier, le tribunal de Lille a encore condamné à 15 jours de prison, à l'affichage et à l'insertion du jugement dans trois journaux, un sieur Wibaux qui avait vendu à Tourcoing, pour le compte d'un cultivateur belge, du lait additionné de 44/00 d'eau.

Voici les noms des vainqueurs au tir au pigeon, de Lille :

- 1<sup>er</sup> prix, Desaeagher, d'Audenarde.
- 2<sup>e</sup> Ern. Dejardin, de Lille.
- 3<sup>e</sup> Denis Du Péage, de Lille.
- 4<sup>e</sup> Lefèvre-Gola, de Saint-Pierre-lez-Calais.

- 5<sup>e</sup> Lombart, de Tourcoing.
- 7<sup>e</sup> Drumetz, de Sin.
- 8<sup>e</sup> Bégruson, de Merville.
- 9<sup>e</sup> Huygebart, de Tournai.
- 10<sup>e</sup> Labaubbie, de Lille.

On nous écrit de Tournai, que c'est dimanche prochain qu'aura lieu le concours international de pigeons-voyageurs sous le patronage de l'autorité municipale de cette ville.

Le lâcher aura lieu à Montargis (Loiret).

La *Vraie France* rapporte que cette nuit, à Lille, un demi-cent de drôles s'est mis, vers 11 heures et demie, à brailler la Marseillaise en l'agrémentant du refrain suivant :

Ah ça ira  
ça ira  
ça ira  
Les calotins à la lanterne  
Ah ça ira  
ça ira  
ça ira  
Les calotins on les pendra.

« Nous avons accompagné les pendeurs de calotins pour être bien fixes sur la variété que ces aimables lanterniers avaient introduite dans le couplet de 93, et nous garantissons notre texte, dit la *Vraie France*, l'ayant entendu depuis nos bureaux jusqu'à la rue des Manneliers en passant par le poste de la place.

« Que faut-il en conclure, que la racaille a la joie féroce et qu'on se doit garder d'elle. Sans attacher, en effet, trop d'importance à ces gais propos, crutés après boire, il est bon que les calotins s'arrangent pour n'être pas pendus, c'est notre avis et nous désirons, sans trop y compter, que ce soit le leur. »

Les rixes en chemin de fer deviennent assez fréquentes; hier un brasseur de Courtrai, M. A. Pollet, comparait devant le tribunal correctionnel de Lille pour affaire de ce genre. Cette fois, c'était la politique qui avait fait tout le mal. L'un de ces derniers mercredis, au retour du marché de Lille, cinq ou six personnes réunies dans un wagon de chemin de fer et parmi lesquelles se trouvait M. Pollet, se mirent à parler de la guerre. Le brasseur belge n'aime pas la France. Il prétendit que notre pays avait eu ce qu'il méritait; qu'il avait été battu par les armes, qu'il serait vaincu par l'industrie étrangère, puis il termina en adressant aux Français les épithètes de lâches, de fainéants. On arrivait à la gare de Roubaix.

A ces mots, un négociant de Tourcoing, M. Ghesquiere, indigné, dit : « Vous êtes un imbécile ! Aussitôt, on s'empoigna. M. Ghesquiere, plus âgé que son adversaire, fut jeté contre la portière. Un M. Corsari voulut s'interposer pour dégager son ami, M. Ghes-

quière, mais il fut saisi à la gorge. La lutte devint alors générale.

Le conducteur du train essaya d'intervenir, il fut très mal reçu par le brasseur. Le train partit, on se bouscula jusqu'à Tourcoing. En descendant de voiture la lutte allait recommencer de plus belle, mais les adversaires en furent empêchés.

A l'audience, le brasseur de Courtrai, fort honnête homme du reste, estime que cette affaire a pris des proportions qu'il ne lui donnait pas, c'est pourquoi il n'a pas d'avocat. M. le substitut Dupont soutint énergiquement que M. Pollet a insulté le sentiment national dans ce qu'il a de plus cher : l'honneur et la bravoure. L'accusé est condamné à quinze jours de prison et 200 francs d'amende.

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé dans son audience d'hier les sieurs Pierre-Baptiste Guy, ancien soldat d'un régiment de ligne, ou il reconnait avoir subi cinq condamnations dont une à 5 ans de travaux publics. Cet individu, qui ne manque ni de tenue, ni d'astuce, s'est présenté à Lille chez différents bijoutiers sous le nom de Gallois, capitaine de vaisseau, officier de la légion d'honneur; il a obtenu ainsi des bijoux pour une valeur importante, notamment chez M. Dejardin, qui lui en livra pour 400 francs. Le prétendu capitaine a été arrêté à l'Hôtel de Gand où il était descendu, et l'on a saisi dans sa malle de petites pinces et des tenailles.

Guy est condamné à 2 ans de prison.

L'affaire des *Nic et Nac* est venue mardi au tribunal correctionnel de Lille pour le jugement à prononcer. Il y avait, ainsi que nous l'avons annoncé, trois catégories de prévenus, d'après le degré de gravité des faits qui leur étaient reprochés.

Le tribunal, par un premier avertissement, ne s'est pas montré d'une extrême sévérité; la première catégorie a été condamnée à 500 fr. d'amende; la deuxième à 300; la troisième à 200.

Une femme de Loos, mordue il y a quinze jours environ par un chien coragé, est morte samedi dans d'effroyables accès.

Son mari et son fils ont été mordus par le même animal et ont négligé de se faire cautériser. Néanmoins, leur état actuel permet d'espérer qu'ils n'auront pas à subir des conséquences aussi effroyables.

## Conseil municipal de Roubaix

Suite de la séance du 14 mars 1874.

Carte murale pour les écoles.

M. le maire fait l'exposé suivant :

Messieurs,

L'administration précédente avait mis à l'ordre du jour de la session de février, une proposition de subside pour la publication d'une grande carte de France à l'usage des écoles.

Cette proposition n'a pu être soumise faute de renseignements suffisants. Depuis lors, M. Waquez-Lalo, auteur de ce travail, qui est de beaucoup supérieur dans ses détails à toutes les cartes connues, est venu en déposer à la Mairie des spécimens très intéressants à consulter, auxquels il a joint les deux lettres suivantes :

L'inspecteur d'académie à M. le maire de Lille.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Marnet, professeur d'histoire et de géographie, chargé d'un cours de géographie à la Faculté, M. Grimont, inspecteur primaire de l'arrondissement de Lille, M. Dubus,

instituteur à l'école primaire supérieure, réunis vendredi soir, à 5 heures, dans mon cabinet, M. Waquez étant présent, ses explications ayant été entendues, sa carte examinée avec soin, m'ont prié de vous faire la déclaration suivante :

« La ville de Lille ajouterait un nouveau service à ceux qu'elle a déjà rendus à l'enseignement à tous les degrés, si elle voulait encourager et soutenir M. Waquez, en l'aider à faire graver la carte si remarquable dont il est l'auteur. »

Je suis heureux, M. le Maire, d'avoir à vous transmettre l'expression d'un sentiment auquel, je m'associe très-volontiers.

« Veuillez agréer, etc. »

L'inspecteur d'académie.

Signé E. ANTHOINE.

M. le Maire de la ville de Lille M. Waquez-Lalo.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 17 de ce mois, le conseil municipal a décidé, sur ma proposition, que la ville interviendrait dans les frais de gravure des planches constituant votre méthode de géographie, par une subvention spéciale jusqu'à concurrence de 2,500 fr., qui vous serait alloués sitôt l'accomplissement de ce travail.

Pour cet effet, il a voté un crédit d'une pareille somme sur l'exercice 1874.

« Agréer, Monsieur, etc. »

Le Maire de Lille.

Signé : CARL BEAUM.

En conséquence de ces honorables attestations, nous vous proposons de renvoyer l'examen de la demande dont il s'agit à la commission des écoles.

Le renvoi est approuvé sans observation.

Augmentation de traitement demandée par les agents de la sûreté.

M. le maire entretient le conseil d'une demande des agents de la sûreté.

Messieurs,

Les agents du service de sûreté sollicitent une augmentation de traitement motivée sur la difficulté de subvenir à tous les besoins de la vie avec les 1,300 fr. qui leur sont alloués, et en considération de ce qu'ils sont obligés de s'habiller à leurs frais.

M. le commissaire central, dont nous avons demandé l'avis, nous écrit :

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

Messieurs,

Les agents de la sûreté sont dignes de la bienveillance de l'administration; ils sont probes, hospitaliers et dévoués.

Les raisons qu'ils invoquent à l'appui de leur demande, devraient, à mon sens, être prises en sérieuse considération.

D'après ce témoignage, nous vous proposons de porter à 1,400 fr. le traitement des agents de la sûreté. Ils sont au nombre de neuf, ce serait alors un crédit supplémentaire de 900 fr. à voter.

Le conseil vote ce supplément de crédit sans discussion.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance le

Dimanche 21 Juin, à l'occasion de la solennité religieuse, au chef-lieu départemental, du couronnement de l'image miraculeuse de Notre-Dame de la Treille.

## OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré, au Collège Notre-Dame, le jeudi 18 juin 1874, à 9 heures et demie, par le repos de l'âme de Madame Agnès-Joséphine MABQUELIER, épouse de M. WILLE, décédée le 4 mai 1874, à l'âge de 60 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## PÈLERINAGE des Cantons de Roubaix

Lundi 23 juin 1874 à Lille

à Notre-Dame de la Treille

On se réunira en groupe dans chaque

paroisse pour partir à l'heure ultérieurement indiquée.

Il n'y aura que des troisièmes classes.

Le départ est fixé à 7 heures les frais de l'œuvre, etc.

On peut se procurer des billets chez M. Pierre-Motte, place de la Liberté; M. C. Beuscart, rue Pellart; M. Cromb, rue du Chemin de Fer; M. Floridan, rue de l'Épave, 161; M. Bultin-Desbonnets, rue de l'Épave, 124; au Collège et dans les églises de chaque paroisse.

La distribution des billets sera faite le samedi 20, à midi.

On invite instamment les personnes qui désirent prendre part au pèlerinage, de se réunir pour demander les billets par série de 10 au moins.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en vente à Lille, chez M. le Maire, au Collège, etc.

Les billets sont en